

Groupe de travail du CNIS sur les ruptures familiales et leurs conséquences

Compte-rendu de la réunion n°4 du 16 avril 2015

Président : Claude THELOT, Conseiller maitre honoraire à la Cour des comptes
Rapporteurs : Christine CHAMBAZ, DREES
Lucie GONZALEZ SG HCF

Destinataires : les membres du groupe

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion n°3 du 2 avril 2015
2. Statistiques longitudinales

La question de la combinaison entre données administratives (CNAF, fichiers fiscaux...) et recueil par enquête sera un point majeur de réflexion sur cet axe. La présentation des sources essaiera si possible de faire la part dans les informations sur les variations de situation entre celles obtenues à intervalle d'un an et celles pour lesquelles l'intervalle est plus vaste.

Exposé 1 - Présentation par l'INSEE des données longitudinales démographiques (EDP++) (Insee, Marie REYNAUD)

Exposé 2- données longitudinales à l'INED : enquête ERFI (Anne SOLAZ – compléments à l'exposé sur les statistiques en coupe) et cohorte ELFE (Nicolas CAUCHI-DUVAL, Université de Strasbourg).

Exposé 3 - Le panel de la DEPP (Depp, Jean-Paul CAILLE)

3. Points divers

Participants

Claude THELOT	Conseiller maitre honoraire à la Cour des comptes - président du GT
Christine CHAMBAZ	Drees – rapporteur du GT
Lucie GONZALEZ	SG HCF – rapporteur du GT
Thomas RENAUD	SG Cnis
Carole BONNET	Ined
Cécile BOURREAU-DUBOIS	Beta Université de Lorraine

Jean-Paul CAILLE	Ministère de l'Éducation Nationale, DEPP (<i>intervenant</i>)
Nicolas CAUCHI-DUVAL	Université de Strasbourg (<i>intervenant</i>)
Benoit CEROUX	Cnaf
Edouard DURAND	magistrat
Gérard FORGEOT	DGFIP
Clotilde LIXI	Ministère de la Justice - SDSE
Marie REYNAUD	Insee
Isabelle SAYN	Cercriid, CNRS/Université Jean Monnet
Anne SOLAZ	Ined
Magda TOMASINI	Drees

Excusée

Dominique ALLAIN	SG Cnis
Céline MARC	SG HCF
Mériadec RIVIERE	Unaf

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 2 avril

Le compte-rendu de la réunion du 2 avril est validé. G. Forgeot demande que soit précisé le champ géographique des sources, notamment l'inclusion des DOM.

2. Statistiques longitudinales

Exposé 1 - L'échantillon démographique permanent (EDP) (Insee, Marie REYNAUD)

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel initié à la fin des années 60. Constitué par le rapprochement de plusieurs sources, son champ était jusqu'en 2003 celui de la France métropolitaine. Il a été depuis étendu à la France entière, mais reste variable selon les sources considérées, qui comptent notamment : le recensement de la population puis les enquêtes annuelles de recensement, les données de l'état civil (bulletins de naissance - pour les personnes nées en France-, d'adoption, de mariage et de décès) de la personne et bulletins de naissance de ses enfants, mais aussi depuis la validité 2013 les données du panel DADS tous salariés (sur la période 1967-2011) et à partir de la validité 2014 l'ensemble des données fiscales, sociales, de revenus et niveaux de vie tirés de Filosofi. Le passage d'un recensement exhaustif à des enquêtes annuelles de recensement (EAR) est un inconvénient pour l'EDP, car les personnes figurant dans l'EDP ne sont pas forcément enquêtées au titre du recensement, et quand bien même elles le sont une année, elles ne le sont pas tous les ans. L'intégration de nouvelles sources répond en partie à cet inconvénient.

L'appartenance à l'EDP est liée au jour de naissance de la personne : les quatre premiers jours d'octobre jusqu'en 2003, puis les quatre premiers jours de chaque trimestre (le 2 au 5 janvier pour le premier trimestre). Le quadruplement de la taille de l'échantillon s'est étalé entre 2004 à 2008 selon les sources. En 2013, l'EDP rassemble des informations sur 2,9 millions d'individus. Cet étalement de la période d'inclusion améliore aussi la représentativité de l'échantillon.

La base relative à l'année N est produite en fin d'année N+1. Elle comprend les personnes nées jusqu'en année N avec des informations sur les événements d'état civil jusqu'au 31 décembre N, les réponses aux recensements et EAR jusqu'en N, les données fiscales et sociales relatives à N-1 et les données des DADS relatives à N-2.

Des expertises seront nécessaires avant d'entreprendre des études : à la fois pour régler des questions posées au cas par cas, évaluer la taille d'échantillon mobilisable selon l'objet de l'étude, mais aussi vérifier la cohérence entre les sources présentes dans l'EDP et avec d'autres sources. Les études reprenant les données des EAR nécessiteront également le recours à des systèmes de pondérations adéquats.

Plusieurs grandes thématiques d'études sont envisagées, en lien avec la problématique du groupe :

- « formation et déformation des familles » : décrire, comme pour un bilan démographique, c'est-à-dire en faisant le lien entre les « stocks » (types de familles) et les « flux » (événements comme les séparations ou remises en couple), comment on passe de la situation globale observée en N à celle relevée en N+1, en mobilisant l'ensemble des sources disponibles. On pourrait par exemple mesurer la part des ruptures de Pacs qui sont en fait des « conversions » en mariage.
- suivi longitudinal des enfants EDP vivant dans différents types de familles, en lien avec les niveaux de vie
- identification d'évènements ayant eu lieu dans l'année et suivi longitudinal des personnes ayant connu ces évènements.
- Versement ou perception de pensions alimentaires : suivi dans le temps à partir des données fiscales. Compte tenu du critère d'intégration dans l'EDP (date de naissance), ce suivi ne sera cependant possible, dans la plupart des cas, que sur un seul des membres du couple.

Discussion :

Complétude des données : l'EDP, constitué en grande part par appariement de sources administratives, ne souffre pas d'attrition au sens strict¹. Cependant, il peut y avoir des « trous », par nature dans les données des EAR, du fait du champ couvert, ou de façon plus conjoncturelle dans les autres sources. La production de l'EDP a en effet pu être interrompue certaines années, par manque de moyens suffisants. S'agissant des données fiscales, en cours d'intégration, elles comprendront les années 2011, 2012 et 2013 (soit trois années de données fiscales en rétrospectif).

Pour les adultes, l'appariement de l'EDP avec les fichiers fiscaux est réalisé à partir des nom prénom sexe date et lieu de naissance. S'agissant des enfants entrant dans l'échantillon, les bulletins d'état-civil permettent de retrouver les parents les ayant déclarés à la naissance², et par là leurs données fiscales et sociales. L'EDP permet donc d'avoir des photographies successives de l'environnement familial de l'enfant. Les situations « de fait » sont repérées grâce aux données du recensement et aux données fiscales issues de la TH.

¹ L'attrition dans les enquêtes longitudinales est la perte d'individus de l'échantillon au cours du temps.

² Les enfants adoptés sont traités comme les autres enfants : leurs parents adoptifs peuvent être retrouvés dans la base.

Quel usage original de l'EDP faut-il privilégier ? Faut-il viser plutôt des productions régulières d'indicateurs (sur des évolutions N/N-1) ou explorer des problématiques particulières innovantes ?

→ L'Insee a l'ambition de faire les deux. Il s'appuiera pour cela sur les moyens disponibles dans le monde de la recherche. L'idée est de créer une communauté d'utilisateurs de l'EDP, un groupe d'exploitation étant chargé d'animer et articuler les travaux :

- L'accès des chercheurs à l'EDP se fera via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD)³. Les demandes d'accès peuvent être faites dès maintenant au comité du secret statistique. Des fichiers « allégés » anonymisés, ne comprenant notamment pas les données fiscales, seront également déposés au Centre Quételet.
- Il apparaît essentiel de démontrer la richesse et l'importance de cette source de données, tant au sein du système statistique public⁴ que dans le milieu de la recherche. La question est posée du lancement d'appels à projet de recherche utilisant l'EDP, afin d'en renforcer l'attractivité auprès des chercheurs.
- Le coût d'entrée dans l'EDP devrait être important. Le groupe d'exploitation pourra être source d'aide ; des formations spécifiques pourraient également être envisagées, à l'image de ce qui est fait pour les DADS. Il conviendra de vérifier si l'offre du CASD est suffisante pour répondre aux besoins spécifiques à l'utilisation de l'EDP et de **réfléchir plus globalement aux conditions d'une mise à disposition large de ces données**. Un des objectifs du groupe pourrait être de proposer une organisation favorable à celle-ci.

Quel échelon géographique minimal pour les exploitations de l'EDP ? il va dépendre du sujet d'études, il n'y a pas de règle générale.

Exposé 2- données longitudinales à l'INED : enquête ERFI (Anne SOLAZ – compléments à l'exposé sur les statistiques en coupe) et cohorte ELFE (Nicolas CAUCHI-DUVAL, Université de Strasbourg)

Anne SOLAZ - L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI)

La présentation vient compléter l'exposé du 19 mars, alors consacré aux usages en coupe de cette enquête longitudinale. Pour mémoire, ERFI est un panel en trois vagues lancé par l'INED en 2005. L'intervalle entre deux vagues est de trois ans, ce qui favorise une attrition importante. Des 10 000 personnes interrogées en 2005, moins de 6 000 sont encore répondantes en 2011.

L'enquête permet une approche des parcours soit par l'analyse des calendriers rétrospectifs, soit par l'exploitation en panel. La définition du couple repose sur la durée minimale de vie commune (sous le même toit) de 3 mois ; c'est une définition assez courante, même si certaines études préfèrent

³ Les services statistiques des ministères n'auront pas besoin de passer par le CASD – La DARES vient ainsi de demander l'accès à l'EDP, et va l'obtenir.

⁴ L'Insee signale, à usage du groupe de travail, la tenue en mai d'un séminaire de la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) consacré à la présentation de l'EDP. Les membres du groupe de travail sont invités à y participer.

retenir une durée de 6 mois. Toutes générations confondues, ERFI comprend environ 2 700 personnes ayant rompu avec un premier conjoint. 1 500 ruptures impliquaient un ou des enfants mineurs, seuls 102 enfants sont repérés comme vivant en résidence alternée. En panel, les effectifs mobilisables pour étudier les séparations sont faibles, avec 391 ruptures relevées sur la période de 6 ans. L'attrition pourrait toucher davantage les personnes qui se séparent.

L'exploitation d'ERFI pour éclairer les problématiques liées aux séparations reste donc délicate. L'enquête propose cependant des questions intéressantes qui pourraient être reprises dans d'autres opérations.

Nicolas CAUCHI-DUVAL - la cohorte Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE)

La cohorte Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) prévoit de suivre des enfants de leur naissance jusqu'à leur vingtième anniversaire. L'inclusion des enfants a commencé en 2011 auprès des parents des enfants uniques ou jumeaux nés au cours de 4 périodes (dont celles de l'EDP) dans les 320 maternités ayant accepté de participer à l'enquête (sur 349 sélectionnées). 18 040 mères ont initialement donné leur accord, un peu moins (17 908) ont finalement répondu à cette première enquête en face à face, quelques jours après la naissance. Les vagues suivantes, à 2 mois, 3-10 mois, 1 an, 2 ans ont touché un peu moins de personnes (attrition). Ainsi, environ 12 400 mères et 10 300 pères, parents d'environ 13000 enfants, ont répondu à l'enquête à 2 ans conduite en 2013. La possibilité de recueillir des informations auprès du père de l'enfant repose sur le fait que la mère connaisse le père et accepte qu'il soit interrogé (ce qui peut être sélectif en cas de rupture).

Les vagues successives, à partir de l'enquête à 2 mois, permettent d'accumuler des informations sur l'environnement de l'enfant, notamment sur la cohabitation des parents. L'historique de la relation parentale est reconstitué lors de l'enquête à 2 mois, les enquêtes à 1 an, 2 ans, et 3 ans et demi actualisent la situation du couple parental, le recueil d'informations portant sur les deux parents. Les unions préalables à l'enfant ne sont cependant pas connues, et si les remises en couples sont enregistrées, c'est sans distinction entre mise en couple et partage du même toit. Les mises en couple entre deux vagues ayant donné lieu à rupture entre les deux mêmes vagues échappent à l'enquête ; or, elles pourraient être plus nombreuses à mesure que l'intervalle entre deux vagues s'accroît (les prochaines vagues auront lieu à 5 ans et demi puis à 8-9 ans). La fratrie de l'enfant ELFE et la nature des liens de fraternité (frère, demi-frère, quasi-frère/ ou sœur) sont connus, à l'exception de ceux avec les frères et sœurs déjà décohabitants, dont on ignore par ailleurs l'ancienneté de la décohabitation.

Depuis enquête à 1 an, un ensemble d'information est recueilli en cas de séparation sur les procédures de justice, le recours à la médiation familiale, les décisions liées à l'enfant (résidence de l'enfant, pensions alimentaires, enfant concerné, montants, désaccords entre les parents), les relations entre les parents, et les relations entre enfants et parent non cohabitant (fréquence et lieu de rencontre). L'enquête interroge également sur les revenus, les charges, les difficultés et les renoncements, les conditions de logement (dont la perception des deux parents sur le logement), et avant la rupture sur l'entente et l'organisation du couple.

Par rapport aux problématiques liées aux ruptures familiales, ELFE présente plusieurs points forts : sa spécificité de retenir l'enfant comme unité statistique, la double interrogation des parents qu'ils

vivent encore ou non ensemble, la pluralité des thématiques (notamment la possibilité de mettre en relation le contexte familiale de l'enfant et son état de santé, sa socialisation, sa réussite scolaire, etc.) , et la précision relativement importante sur l'union parentale (même si mériterait d'être complété sur les autres unions). Les prochaines vagues de l'enquête étant encore en cours de préparation, peuvent par ailleurs permettre d'ultimes améliorations.

Les points faibles d'ELFE tiennent à l'attrition relativement importante, constatée dès la maternité et l'enquête à 1 an – elle semble cependant se réduire à partir de l'enquête à 2 ans, du fait peut-être d'un phénomène de fidélisation qui pourrait s'accompagner d'un biais de sélection. Par ailleurs, si elle vise un suivi des enfants sur un terme relativement long, l'enquête n'est toutefois pas pérennisée : la réalisation de l'enquête à 5 ans et demi aura bien lieu en 2016-2017, mais le financement de la vague suivante (à 8-9 ans) n'est pas encore assuré. Enfin, la durée entre la collecte des données et la publication des résultats (l'enquête à deux mois est en cours d'exploitation) est un autre point faible du dispositif.

Discussion

Caractère déclaratif des enquêtes ELFE et possibilité d'appariement avec des sources administratives :

L'essentiel de l'information est obtenu par déclaration. Pour les enfants faisant partie de l'EDP, la possibilité de vérifier la cohérence est évoquée. L'appariement avec l'EDP n'a cependant pas été formellement prévu, quand bien même il avait été envisagé initialement. D'autres appariement sont envisagés : sur des données de santé (dossier médical de la mère), et à terme avec des fichiers sur les résultats scolaires des enfants.

La question d'un possible effet d'observation (les parents changeraient leur comportement du fait qu'ils sont enquêtés) est posée. Si un tel effet était avéré, il serait sans doute variable selon les thématiques abordées. Il conviendra donc de regarder la concordance des résultats tirés d'ELFE avec ceux provenant d'autres sources.

Rapprochement entre vécu des familles et décisions de justice : mettre en avant les points forts du dispositif

La possibilité offerte par ELFE de comprendre ce que vivent les familles, et notamment les relations entre les personnes, qu'il y ait ou non séparation, répond à un souci des magistrats ayant à régler des séparations. Leur représentant (M. Durand) souhaite donc que ces éléments puissent être affinés, autant que possible. Le repérage des situations dans lesquelles la coparentalité est difficile à organiser permettrait d'enrichir les débats sur l'opportunité de promouvoir celle-ci de façon systématique. La Justice est également intéressée à connaître le ressenti des justiciables sur les décisions judiciaires, en fonction notamment de leur situation antérieure. Les données d'ELFE pourraient en ce sens compléter celles recueillies par le SSM Justice dans le cadre de l'enquête auprès des divorcés, 4 mois puis 2 ans après que le divorce a été prononcé.

L'enquête ne permet pas d'établir de relations de causalité entre organisation familiale⁵ et contenu des décisions de justice ou, par exemple, entre qualité des relations parentale et choix de la résidence alternée lors de la séparation, mais elle permet de dégager des corrélations. Elle permet également d'évaluer l'effectivité des décisions de justice (sur l'organisation de la résidence de l'enfant, ou le montant de la pension alimentaire fixé) par leur mise en regard avec l'organisation finalement adoptée par les familles.

Moyens dédiés au projet : en atténuer les points faibles

ELFE apparait donc comme un projet ambitieux, de très grande ampleur. Une des difficultés réside dans la capacité collective à mobiliser les moyens nécessaires à son pilotage et à la communication pour favoriser son utilisation et convaincre de son utilité. Cette difficulté est renforcée par les délais incompressibles entre le moment de la collecte et celui de l'exploitation puis de la diffusion. Il s'agira ***pour le groupe de produire des recommandations pour diminuer les risques et fragilités du dispositif.***

Exposé 3 - Le panel d'élèves de la Depp (Depp, Jean-Paul CAILLE)

L'intérêt du ministère de l'Éducation Nationale pour mesurer le lien entre ruptures familiales et comportements scolaires est ancien. Les premières éditions des panels d'élèves repéraient les ruptures familiales de façon indirecte, en s'appuyant sur le nombre de responsables de l'élève (un ou deux) donné par le chef d'établissement. Depuis 1990, les familles sont interrogées directement (enquêtes Familles) et l'information recueillie est donc plus précise. L'exploitation des enquêtes permet de repérer les familles monoparentales, les familles recomposées, les enfants en résidence alternée. Paradoxalement, malgré cet intérêt ancien, peu d'études ont été conduites sur le sujet⁶ ; la demande institutionnelle est en effet davantage centrée sur l'impact des politiques éducatives, et les disparités dans la réussite scolaire d'abord liées aux disparités d'origine sociales ou culturelles des parents.

Le panel le plus récent est celui mis en place en 2007. Il rassemble des informations sur 35 000 élèves, de France entière, tirés dans une base exhaustive, les élèves des établissements des Réseaux Ambition-Réussite (RAR)⁷ ayant été surreprésentés ; la réponse à l'enquête est obligatoire. Le dispositif est composé de six éléments principaux : la Depp prend en charge une actualisation annuelle de la situation scolaire, des évaluations des élèves sur des aspects cognitifs et conatifs, des enquêtes sur les procédures d'orientation, des enquêtes auprès des familles ; l'Insee assure la partie consacrée à la sortie du système éducatif (enquête EVA – entrée dans la vie adulte) ; le SIES, service statistique dédié à l'enseignement supérieur, a la responsabilité de l'observation annuelle des parcours dans l'enseignement supérieur. Les élèves entrés dans le panel 2007 seront suivis jusqu'en 2023. Les enquêtes auprès des familles ont eu lieu en 2008 et 2011, avec des taux de réponse élevés

⁵ De nombreux éléments sur l'organisation domestique et pour l'éducation des enfants sont collectés dans ELFE.

⁶ On recense les travaux de T. Piketty en 2003 et plus récemment (2012) ceux de L. Cretin sur les données du panel 2007.

⁷ Dispositif du « noyau dur » l'éducation prioritaire.

(93% en 2008 et 91% en 2011) ; ce sont des enquêtes postales, pour l'essentiel auto-administrées. Les enquêtes auprès des familles permettent de repérer « Avec qui vit l'enfant ? ». Entre 2008 et 2011, la réponse à cette question a changé pour environ 1500 élèves.

Atouts et limites : L'enquête permet d'étudier les conséquences des ruptures sur les comportements scolaires, avec des données étendues jusqu'aux premières années de l'âge adulte. L'information auxiliaire sur la famille est large, touchant à la composition de la famille, la situation des parents sur le marché du travail, leur capital culturel, la nationalité à la naissance et pays de naissance des deux parents, les conditions de vie, mais aussi les représentations de l'école et les pratiques par rapport à l'institution scolaire. Cependant, le caractère auto-administré de l'enquête pèse sur la qualité des réponses : en cas de séparation, notamment, les données relatives à un parent peuvent être recueillies auprès de l'autre parent, ou celles qu'on pense relatives au parent concerné en fait le beau-parent, ... L'attrition semble relativement faible dans le dernier panel, de l'ordre de 10% sur six ans. Mais le champ des différentes enquêtes peut être variable, et le cylindrage⁸ réduit la taille de la population d'intérêt. Enfin, l'établissement de corrélations ne permet pas de conclure sur des causalités, du fait notamment de la difficulté à définir le contrefactuel (par exemple, faut-il comparer les résultats des enfants de parents divorcés à ceux des parents vivant ensemble ou à ceux – non identifiés – de parents vivant ensemble mais avec une forte conflictualité ?).

Discussion :

La discussion porte surtout sur la compréhension du dispositif :

- Permanence des questions au fil des enquêtes : le SIES a prévu de reposer les questions sur la situation familiale et résidentielle. La cohorte 2007 étant à partir de cette année potentiellement interrogée soit par la DEPP, soit par le SIES, soit par l'Insee, un petit tronçon commun a été prévu dans les trois enquêtes. La prochaine enquête auprès des familles aura lieu en 2016.
- Autres sources de la DEPP : La DEPP réalise deux types de panels : l'un auprès des écoliers entrant en CP – la dernière édition ayant été lancée en 2011 -, l'autre auprès des élèves entrant en 6^{ème} – comme le panel de 2007. Le panel 1997 avait prévu en chainage entre les deux opérations. La Depp a également lancé un panel d'élèves en situation de handicap.
- Typologie des familles : la typologie adoptée par la Depp pour les modalités de réponse à la question « Avec qui vit l'enfant ? » est originale et mêle la structure familiale et l'organisation de la résidence. Or, un mode de résidence (résidence alternée, par exemple) est compatible avec des organisations familiales différentes (et n'est en particulier pas orthogonale à une éventuelle recomposition). Cette typologie étant celle proposée aux

⁸ Le « cylindrage » consiste à restreindre le champ d'étude aux personnes du panel pour lesquelles on dispose de toutes les observations dans le temps.

enquêtés, le groupe s'interroge sur la codification éventuelle de réponses multiples d'enquêtés qui auraient eu du mal à choisir.⁹

La discussion relève également la relative rareté des études réalisées à partir du panel d'élèves. Nombre de travaux ont été menés, mais qui restent encore bien en deçà des possibilités offertes par la source. Comme l'Insee sur l'EDP, la DEPP s'est engagée dans un processus de mise à disposition des données. Le panel 2007 va ainsi être mis incessamment à disposition des chercheurs. Une réflexion est menée pour rendre possible l'accès des chercheurs aux données nominatives ou semi-nominatives qui ont dû être retirées des fichiers mis à disposition au centre Quételet.

Une recommandation pourrait porter sur le lancement d'un appel à projet de recherche mobilisant le panel d'élèves et portant sur des sujets peu investis jusqu'à présent.

Discussion de SYNTHÈSE : Les outils longitudinaux présentés suffisent-ils pour rendre compte des processus de rupture dans leur complexité ?

Les sources longitudinales existantes pourraient être davantage exploitées. Cependant, elles livrent un matériau brut très riche mais qui reste à façonner. Avant de pouvoir produire des premiers résultats et des analyses, un travail d'analyse des sources est nécessaire, étude par étude. La discussion fait apparaître deux grands points :

1- Le besoin d'une nomenclature commune

Il est suggéré de ***proposer une nomenclature générale que chacun pourrait utiliser, puis éventuellement approfondir. Fournir un tronc commun de questions ou une grille d'analyse pourrait également être intéressant pour aider les concepteurs d'enquêtes***, notamment quand leur sujet d'intérêt n'est pas spécifiquement celui des ruptures.

La question du champ d'une telle nomenclature commune est posée, ouvrant celle du besoin d'information. Faut-il une (ou des) nomenclature(s) sur les situations familiales (déclinées pour différents types de populations : enfants, adultes, ensemble) ou une nomenclature sur les événements ? Par ailleurs, la statistique s'oriente de plus en plus vers l'exploitation de données administratives qui ne renseignent pas toujours sur la situation de fait. Or, il s'agira sans doute de couvrir les situations d'un point de vue juridique mais également d'appréhender les situations de fait. Une fois les nomenclatures établies, il conviendra de se tourner vers les producteurs pour vérifier la capacité des sources à y répondre.

⁹ Post réunion, il est précisé que les consignes de saisie données pour l'enquête de 2011 en cas de réponse multiple à la question « Avec qui vit l'enfant ? » étaient de coder '99' – code non réponse à la question. Les consignes de saisie de l'enquête 2007 étaient plus partielles et ne définissaient pas de règles de saisie pour cette question particulière. S'il y eu des réponses multiples à la question « Avec qui vit l'enfant » dans cette première enquête, elles auront été traitées selon une consigne communiquée verbalement au prestataire. On peut raisonnablement penser que la règle utilisée était déjà celle utilisée pour l'enquête 2011.

Le groupe se trouve face à une alternative : il peut inscrire au rapport des recommandations pour lancer les travaux permettant l'établissement de nomenclatures, ou amorcer l'étude préalable à ces travaux en exposant comment une telle nomenclature pourrait se présenter. Il ne s'agirait pas, compte tenu des délais, de produire la nomenclature elle-même. **Le Président demande à Mmes Tomasini et Chambaz de rédiger d'ici septembre une note (2-3 pages) posant les besoins et principes de la (des) nomenclature(s) attendue(s)** : notamment sur l'articulation à prévoir entre les notions de famille, la situation des enfants et les événements de vie, et sur celle entre situation de fait et catégorie juridique.

Par ailleurs, pour des bases multi-sources comme l'EDP en particulier, il existe un risque de non cohérence entre les travaux réalisés de façon indépendante par des statisticiens publics ou des chercheurs. Il serait alors utile que le SSP propose (ou coordonne, centralise ?...) une méthode de repérage des ruptures familiales. S'agissant de l'EDP, la coordination mise en place par l'Insee devrait au moins partiellement permettre de limiter ce risque.

2- La nécessité de limiter le risque de sous-exploitation des données longitudinales

Les outils complexes déjà développés ou en cours de développement vont nécessiter une grosse force de travail et une non moins grosse force d'expertise scientifique pour résoudre les difficultés d'exploitation.

La mise à disposition des données *via* le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) assure l'ouverture de ces données aux chercheurs. Compte tenu de la complexité des sources, elle pourrait cependant rester une offre inexploitée en l'absence d'accompagnement. **Le Président demande aux chercheurs du groupe de produire d'ici septembre un document (quelques pages) posant un premier diagnostic sur les raisons de la sous-exploitation des données disponibles, et d'imaginer des propositions à faire pour réduire le décalage entre offre et demande.**

S'agissant des données longitudinales, compte-tenu de la richesse des sources exposées au groupe et des difficultés liées à leur exploitation, **les recommandations du groupe pourraient s'articuler en trois niveaux :**

- 1- Quand nécessaire** (et d'un coût raisonnable par rapport à l'enjeu), **enrichir les outils, améliorer l'existant ; distinguer les données longitudinales à intervalles annuels et plus longs**
- 2- Faire connaître l'existant ;**
- 3- Organiser l'accès aux données de façon à réduire les difficultés propres à leur analyse.**

3. Points divers

La prochaine réunion aura lieu le 30 avril à l'Insee (salle 933). Les présentations prévues porteront sur :

- Des compléments sur les dispositifs d'observations longitudinaux : statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) et enquête Patrimoine panélisée (Insee) ; partie longitudinale des sources du ministère de la Justice

- Présentation des sources fiscales (G. Forgeot) et réactions des utilisateurs (Ined, Insee)
- dimension internationale (intervention de l'Ined)